

**Communiqué de presse**  
28 novembre 2023

## Changements au conseil de fondation de la RPC

### Le Prof. Dr Reto Eberle devient le nouveau président

Le Prof. Dr Reto Eberle succède au Prof. ém. Dr Giorgio Behr à la présidence de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Reto Eberle est associé audit chez KPMG et professeur associé d'audit et de contrôle interne à l'Université de Zurich. Il travaille depuis plus de 20 ans au sein de la RPC où il a assumé diverses fonctions et dirigé différents groupes de travail. Actuellement, il assure la présidence du groupe de travail Durabilité.

### Renouvellement du conseil de fondation

Ce changement à la présidence a également entraîné une modification de la composition du conseil de fondation qui accueille trois nouveaux membres : Prof. Dr Marie-Noëlle Zen-Ruffinen, Mads Joergensen et Reto Gribi. Avec les actuels membres Dr Jürg Bühlmann et Prof. ém. Dr Conrad Meyer, ils constituent le nouvel organe. Celui-ci sera complété l'an prochain par la cooptation de deux nouvelles personnes. Outre l'ancien président, Dr Klaus Jenny et Rudolf Dellenbach, membres de longue date, quittent eux aussi le conseil de fondation. La RPC les remercie pour le travail qu'ils ont effectué et le soutien qu'ils ont apporté durant de longues années. Par leur engagement, ils ont tous énormément contribué à établir les Swiss GAAP RPC comme une norme reconnue pour la présentation des comptes en Suisse. Vous trouverez d'autres informations à propos du conseil de fondation sur le [site Internet de la RPC](#).



Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :  
Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,  
Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC ([www.fer.ch/fr](http://www.fer.ch/fr)) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le «Swiss Reporting Standard» et le «Standard pour les sociétés immobilières» sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).